



Réf. Farde e-Assemblées : 2409556

N° OJ : 55

Projet d'Arrêté - Conseil du 28/06/2021

Objet : Conventions de projet 2021 qui constitueront des annexes à la convention-cadre entre Hub.Brussels (Agence bruxelloise pour l'accompagnement de l'Entreprise) et la Ville.

Le Conseil communal,

Considérant la Convention Cadre entre la Ville de Bruxelles et HUB adoptée par le Conseil communal le 21 octobre 2019;

Considérant que la Convention Cadre peut être complétée par des conventions de projet spécifiques qui détaillent les engagements des parties relatifs à un projet commun;

Considérant que la Ville de Bruxelles souhaite continuer à renforcer les collaborations au bénéfice des entreprises et commerces bruxellois en proposant de nouvelles conventions de projet;

Considérant que les conventions de projet portent sur les thématiques suivantes : Appel à projets visant les associations de commerçants; Accompagnement urbanistique des dossiers commerces; Flux piétons - Automatisation : Echange d'expertise, d'expérience et de données; Implantations commerciales; Opensoon BXXL; Jury Kokotte BXXL; Valorisation Label Artisan; Logistique douce; Business Network.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Décide :

Article unique : Les conventions de projet entre la Ville de Bruxelles et HUB, jointes au présent arrêté, sont adoptés.

Annexes :

[Fiches projet FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[convention cadre approuvée en conseil du 21 oct 2019 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)